DIOCESE D'ANNECY EVECHE

Siège social : 5 B AV DE LA VISITATION - 74000 ANNECY
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

DIOCESE D'ANNECY EVECHE

Siège social : 5 B AV DE LA VISITATION - 74000 ANNECY
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association DIOCESE D'ANNECY EVECHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DIOCESE D'ANNECY EVECHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
Capital social 2 001 488 € - 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note "Changements liés à la réglementation comptable" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le Trésorier et arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 08 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom



Evelyne CHANSAVANG

ADA

BILAN AU
31/12/2025

	BRUT	Amortis. & Provisions	Net au 31/12/2025	2024
ACTIF				
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	26 296,03	- 26 296,03	-	-
Autres immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*26 296,03*	*- 26 296,03*	*-*	*-*
Terrains	2 884 140,18	- 111 089,95	2 773 050,23	2 646 128,71
Constructions	43 488 730,74	- 30 666 707,55	12 822 023,19	13 285 673,24
Oeuvres d'Art, Instal. Gale et Agenct divers	2 730 929,47	- 2 505 326,58	225 602,89	210 469,48
Autres immobilisations corporelles	2 544 688,40	- 2 225 734,82	318 953,58	249 646,32
Immobilisations en cours	2 749 139,50	-	2 749 139,50	1 161 948,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*54 397 628,29*	*- 35 508 858,90*	*18 888 769,39*	*17 553 866,25*
BIENS RECUS/ LEGS OU DONATIONS POUR ETRE CEDES	1 207 286,46	-	1 207 286,46	1 242 110,33
Titres immobilisés, participations	11 895 495,91	- 1 335 742,23	10 559 753,68	9 484 522,26
Prêts	76 224,51	- 76 224,51	-	-
Autres Immobilisations financières	804 062,44	-	804 062,44	801 328,98
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	*12 775 782,86*	*- 1 411 966,74*	*11 363 816,12*	*10 285 851,24*
ACTIF IMMOBILISE	**68 406 993,64**	**- 36 947 121,67**	**31 459 871,97**	**29 081 827,82**
Créances sur parties liés / Chantiers Diocésains	133 839,15		133 839,15	105 919,98
Autres Créances	39 509,34	-	39 509,34	12 252,20
Débiteurs divers	1 042 248,62		1 042 248,62	1 196 290,90
Produits à recevoir	397 394,10		397 394,10	492 029,65
Charges constatées d'avances	47 193,52		47 193,52	32 382,23
ACTIF CIRCULANT	**1 660 184,73**	**-**	**1 660 184,73**	**1 838 874,96**
Valeurs mobilères de placement	44 912 865,94	- 281 257,44	44 631 608,50	46 589 211,73
Disponibilités	16 464 072,58		16 464 072,58	15 953 351,43
TRESORERIE	**61 376 938,52**	**- 281 257,44**	**61 095 681,08**	**62 542 563,16**
TOTAL GENERAL	**131 444 116,89**	**- 37 228 379,11**	**94 215 737,78**	**93 463 265,94**
PASSIF				
Fonds associatifs			78 182 774,94	76 960 369,35
Compte extourne établissements			-	-
Report à nouveau			-	-
Résultat de l'exercice			1 344 189,09	1 222 405,59
SITUATION NETTE			*79 526 964,03*	*78 182 774,94*
Subventions d'Investissement			-	-
CAPITAUX PROPRES			**79 526 964,03**	**78 182 774,94**
FONDS DEDIES			4 887 352,01	4 885 082,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			210 672,99	190 361,44
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			-	20,86
Emprunts et dettes financières divers			487 589,06	618 903,08
Dépots Chantiers Diocésains			861 267,57	820 929,96
DETTES FINANCIERES			*1 348 856,63*	*1 439 853,90*
Dettes fiscales et sociales			553 503,35	544 418,89
Dettes sur immob. et comptes rattachés			112,81	13 091,98
Fournisseurs et Comptes rattachés			112 181,99	87 032,81
Legs et donations en cours			-	-
Autres dettes			1 291 047,31	1 816 291,73
Messes			6 284 726,66	6 302 488,16
DETTES DIVERSES			*8 241 572,12*	*8 763 323,57*
Produits constatés d'avance			320,00	1 870,00
DETTES			**9 590 748,75**	**10 205 047,47**
TOTAL GENERAL			**94 215 737,78**	**93 463 265,94**

ADA

RESULTAT AU 31/12/2025

RUBRIQUES	2025	2024
Collecte Denier de l'Eglise	3 103 077,27	3 099 837,23
Contribution & Besoin du Diocèse	1 782,00	4 728,00
Casuel	803 889,40	613 569,43
Quêtes, Collectes diverses	2 826 476,65	2 642 948,31
Cierges de Dévotion	806 602,58	684 277,21
Autres produits sur Legs et Donations, Assurance vie	1 757 944,83	1 839 052,08
Autres Dons et Cotisations	482 687,91	460 794,47
TOTAL DES DONS	9 782 460,64	9 345 206,73
Catéchèse & Aumonerie	144 354,30	160 194,94
Remboursements de Frais, Produits manifestations	605 906,12	503 498,47
Pèlerinages	459 433,85	551 185,60
Journaux et Cessions Diverses	214 872,15	265 904,20
Bulletins Paroissiaux		
Loyers & Fermages	920 858,54	889 155,63
Subventions Recues	15 038,92	211 848,00
Produits cessions immobilisations	534 998,71	1 736 835,00
Reprise de provisions et indemnités assurances	52 647,42	119 990,72
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES	2 948 110,01	4 438 612,56
Achats de consommables	- 779 193,60	- 754 531,02
Energies	- 827 711,70	- 965 116,45
Journaux	- 231 027,52	- 248 926,63
Bulletins Paroissiaux		
Services Extérieurs	- 1 778 732,24	- 1 648 945,04
Autres services Exterieurs	- 1 273 483,62	- 1 229 922,63
Frais sur titres	- 43 698,51	- 75 304,09
Pélerinages	- 393 048,25	- 509 197,18
Catéchèse & Aumonerie	- 118 541,05	- 112 353,89
Impôts et taxes	- 377 949,60	- 429 572,17
Traitements et cotisations sociales du clergé	- 1 144 261,53	- 1 130 121,75
Salaires et Ch. sociales des Laïcs administratif	- 1 845 020,93	- 1 768 376,17
Salaires et Ch. sociales des Laïcs CME	- 1 061 240,81	- 1 009 842,14
Subventions versées	- 153 967,70	- 80 602,58
Subventions Mouvements	- 13 500,00	- 11 500,00
Subventions Communication	- 204 842,00	- 205 570,00
Subventions Associations liées & autres	- 438 000,00	- 313 000,00
Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 260 218,37	- 222 241,82
Autres Charges de gestion courante	- 63 740,96	- 70 919,40
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	- 11 008 178,39	- 10 786 042,96
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AVANT AMORT.	1 722 392,26	2 997 776,33

Dotations aux Amortissements	- 1 128 044,17	- 1 142 926,68
Dotations aux provisions	- 34 767,83	- 26 247,06
Dotations dépréciation actifs reçus / legs ou donations	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 1 162 812,00	- 1 169 173,74
Utilisation des ressources affectées sur exercices antérieurs	1 012 624,56	181 789,63
Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 1 014 894,48	- 1 600 247,32
RESULTAT D'EXPLOITATION	557 310,34	410 144,90
Produits des Placements	1 676 981,05	2 439 988,55
Autres Produits financiers	366 561,25	169 947,73
Reprise de provisions pour dépréciations financières	220 996,66	311 835,07
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 264 538,96	2 921 771,35
Intérêts des emprunts bancaires et charges assimilées	- 13 817,44	- 19 488,51
Autres charges financières	- 24 428,61	- 375 412,24
Dotations provisions dépréciations financières	- 425 561,16	- 692 397,91
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	- 463 807,21	- 1 087 298,66
RESULTAT FINANCIER	1 800 731,75	1 834 472,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 358 042,09	2 244 617,59
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprise sur Amort. et provisions exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Autres Charges exceptionnelles	- 850 000,00	- 834 000,00
Dotations provisions et amortissements exceptionnels	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 850 000,00	- 834 000,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 850 000,00	- 834 000,00
Impôts sur les sociétés des associations	- 163 853,00	- 188 212,00
TOTAL CHARGES	- 14 663 545,08	- 15 664 974,68
TOTAL PRODUITS	16 007 734,17	16 887 380,27
EXCEDENT OU DEFICIT	1 344 189,09	1 222 405,59

ANNEXE COMPTABLE
31/12/2025

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ANNECY

1 - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1-1 Description de l'objet social

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sur le Diocèse d'Annecy, sous l'autorité de l'Evêque en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'autorité de l'Eglise Catholique. L'Association se propose, en particulier, les objets suivants :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition, en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse d'Annecy,
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés et infirmes,
- Pourvoir au traitement d'activité et éventuellement de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Eglise.

1-2 Faits significatifs de l'exercice n-1

- 2nde lettre pastorale de Mgr Le Saux : Espérance et Fraternité
- 6 nouveaux curés
- 3 ordinations diaconales
- Effectif ADA au 31/12/2024 : 99 salariés, 37 mouvements, 14 embauches, 23 sorties, 4 AT
- Création de poste et mobilité interne pour le poste de Déléguée Générale
- Recrutement d'une déléguée pastorale
- Audit financier et économique du diocèse
- Mise en place du logiciel d'organisation d'événement VENIO
- Utilisation des paniers de quête électronique et de bornes de don électronique sur exercice complet
- Cotisation Fonds Selam (2nd appel)

1-3 Faits significatifs de l'exercice

Activités pastorales :

- Messes du monde agricole
- 100 ans du scoutisme Haute-Savoie
- 6 salariés en formation universitaire
- 110 salariés personnes physiques
- Visite pastorale de l'agglomération d'Annemasse
- Arrivée d'une communauté religieuse à la Bénite-Fontaine (mars 2025)
- Création d'un poste et embauche de coordinateur opérationnel pour les sanctuaires de la Bénite-Fontaine et de la Visitation.

- 2025, année jubilaire :

- Jubilé des Etudiants et des Jeunes Pros (Rome)
- Jubilé des Adolescents (Rome)
- Jubilé des Pauvres (Rome)
- Fête diocésaine du Jubilé (La Roche / Foron)

- 1ère soirée débat avec les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens de Haute Savoie (Cornier)

Affaires économiques :

- Nouvel appel pour cotisation au Fonds Selam
- Rénovation énergétique du complexe paroissial Sainte Bernadette (Paroisse Christ Ressuscité)
- Création d'une commission Finances

1-4 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été relevé incertitudes significatives qui empêcheraient l'association de poursuivre son objet social.

2 – REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES

2-1 Règles générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 et complété par le règlement n°2023-03 du 07 juillet 2023, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle,
- régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2025 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 94 215 737.78 euros, au compte de résultat qui se solde par un excédent de 1 344 189.09 euros.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-2 Changements liés à la réglementation comptable

L'association Diocésaine d'Annecy applique, pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour l'établissement de ses comptes annuels, le nouveau plan comptable général en application du Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 et complété par le Règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlement de l'ANC et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023. Les principales modifications apportées par le nouveau plan comptable sont les suivantes :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais réservé d'une part aux évènements majeurs et inhabituels et d'autre part aux provisions réglementées, corrections d'erreur et changement de méthode comptable en raison de leur nature spécifique ;
- Suppression des transferts de charges et inscription des sommes concernées directement à l'actif ou au crédit des comptes de charges par nature.

La modernisation des états financiers n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurs, hormis les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Les comptes N-1 ont ainsi été présentés selon le nouveau format. Au besoin, des notes ont été ajoutées afin de préciser les reclassements N-1 effectués.

2-3 Méthodes d'évaluation

2.3.1. Actif immobilisé :

Conformément à l'avis 2005D du Comité d'urgence du CNC, il est appliqué la mesure de simplification et il est conservé comme durée d'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine la durée d'usage.
Pour les constructions, une répartition forfaitaire entre les différentes natures de travaux a été retenue :

	Aumôneries et locaux paroissiaux	Local commercial	Logements	Eglise
Gros œuvre	70%	55 %	50%	75%
Toiture façade	10%	15%	15%	15%
Electricité plomberie	10%	20%	20%	5%
Agencements	10%	10%	15%	5%

L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- logiciels : 1 an
- constructions :

	Aumôneries et locaux paroissiaux	Local commercial	Logements	Eglise
Gros œuvre	40 ans	55 ans	60 ans	50 ans
Toiture façade	30 ans	25 ans	30 ans	30 ans
Electricité plomberie	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans
Agencements	10 ans	5 ans	10 ans	20 ans

Toutefois, pour les bâtiments anciens, lorsque la répartition est difficile une durée moyenne d'amortissement de 15 ans est retenue.

- aménagements des constructions : 15 ans
- installations et agencements bâtiments : 10 ans
- matériel de transport, de bureau, d'entretien, et électro-ménager : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier : 10 ans

2.3.2 Actif circulant :

Les éléments de l'actif circulant sont inscrits pour leur valeur nominale, sous déduction le cas échéant, des provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

2.3.3. Fonds dédiés :

Ils enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, et les fonds reportés sur les legs et donations non encore encaissés.

2.3.4. Provisions pour risques et charges :

Elles sont estimées en fonction des données connues de l'association à la date de clôture de l'exercice.

Elles concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

3 – COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés ont été établis conformément au plan comptable des diocèses de France et respectent les recommandations de la Conférence des Evêques de France. En particulier, la structure juridique de l'Association Diocésaine s'appuie à la fois sur les règles de droit civil et de droit canonique suivant les dispositions de l'article 2 des statuts.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

4 - ACTIF IMMOBILISE

4.1. Valeurs brutes :

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les logiciels.

4.1.2. Mouvements des postes de l'actif immobilisé

RUBRIQUES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	26 296,03 €		- €	26 296,03 €
Immobilisations corporelles	50 901 428,95 €	902 095,60 €	155 035,76 €	51 648 488,79 €
Immobilisations en cours	1 161 948,50 €	2 299 673,67 €	712 482,67 €	2 749 139,50 €
Biens reçus / legs pour être cédés	1 242 110,33 €	240 352,81 €	275 176,68 €	1 207 286,46 €
Immobilisations financières	11 272 256,82 €	1 509 862,58 €	6 336,54 €	12 775 782,86 €
TOTAL	64 604 040,63 €	4 951 984,66 €	1 149 031,65 €	68 406 993,64 €

4.2. Amortissements

4.2.1. Variation des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements en début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur sorties d'actif	Amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	26 296,03 €			26 296,03 €
Immobilisations corporelles	34 509 511,20 €	1 128 044,17 €	128 696,47 €	35 508 858,90 €
TOTAL	34 535 807,23 €	1 128 044,17 €	128 696.47 €	35 535 154.93 €

5 – ACTIF CIRCULANT :

Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	A - 1 an	A+1 an
CREANCES ACTIF IMMOBILISE	102 076,95 €	1 314,29 €	100 762,66 €
Créances de l'actif circulant :			
AUTRES CREANCES	1 612 991,21 €		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 193,52 €		
TOTAL	1 762 261,68 €	1 314,29 €	100 762,66 €

6 – CAPITAUX PROPRES

6.1. Fonds dédiés

FONDS DEDIES	Montants au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montants à la fin de l'exercice
Fonds reportés sur legs et donation	2 246 926,03 €	780 970,20 €	929 422,92 €	2 098 473,31 €
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité	2 638 156,06 €	233 924,28 €	83 201,64 €	2 788 878,70 €
TOTAL	4 885 082,09 €	1 014 894,48 €	1 012 624,56 €	4 887 352,01 €

6.2. Provisions :

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour pensions et obligations similaires	190 361,44 €	34 767,83 €	15 956,28 €	209 172,99 €
Provision autres charges				1 500,00 €
	190 361,44 €	34 767,83 €	15 956,28 €	210 672,99 €
PROVISION POUR DEPRECIATIONS				
Provision sur immobilisations financières	76 224,51 €		- €	76 224,51 €
Provision sur créances	- €	-	- €	-
Provision sur valeurs mobilières de placement	502 254,10 €		220 996,66 €	281 257,44 €
Provision sur titres participations (SCPI)	910 181,07 €	425 561,16 €		1 335 742,23 €
	1 488 659,68 €	425 561,16 €	220 996,66 €	1 693 224,18 €
TOTAL	1 679 021,12 €	460 328,99 €	236 952,94 €	1 903 897,17 €

7 - DETTES

7.1. Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 348 856,63 €		1 348 856,63 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 294,80 €	112 294,80 €		
Dettes fiscales et sociales	553 503,35 €	553 503,35 €		
Autres dettes	7 575 773,97 €	7 575 773,97 €		
Produits constatés d'avance	320,00 €	320,00 €		
TOTAL	9 590 748,75 €	8 241 892,12 €	1 348 856,63 €	0,00 €

La provision pour charges sociales sur congés payés est incluse sous la rubrique « dettes fiscales et sociales » pour 111 618.12 euros.

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

8.1. Engagements reçus :

Caution de loyer 14 351.69 €

8.2. Plus-values latentes sur valeurs mobilières 3 852 325.27 €

8.3 Indemnités départ retraite
Elles sont comptabilisées en provision pour risques
Elles s'établissent au 31 décembre 2025 à 209 172.99 €

9 – AUTRES INFORMATIONS DIVERSES

Charges à payer	935 788.49 €
Dont intérêts à verser	289 344.78 €
Dont Fonds SELAM	350 000.00 €
Produits à recevoir	397 394.10 €
Charges comptabilisées d'avance	
- Fournitures, maintenance, documentation …	47 193.52 €
Produits comptabilisés d'avance	
- Pèlerinages, locations, sessions …	320.00 €

Bénévolat

Le bénévolat ne fait pas l'objet d'une valorisation dans le compte de résultat de l'Association Diocésaine d'Annecy du fait de l'absence d'outils de suivi des temps consacrés par les bénévoles

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Legs

PRODUITS		**MONTANTS**
754311 / Assurances-vie		504 064,36 €
754321 / Legs ou donations		1 245 252,34 €
754331 / Autres produits sur legs et don		8 628,13 €
757400 / Cession Immob reçues en legs		278 998,71 €
789100 / Utilisation fonds reportés sur legs		926 410,12 €
CHARGES		
653100 / Autres charges sur legs et don		10 232,74 €
657400 / Val nette comptable Immob reçues legs		233 879,08 €
689100 / Reports en fonds reportés sur legs		780 970,20 €
SOLDE RUBRIQUE		**1 938 271,64 €**

Charges exceptionnelles	
Versement Fonds SELAM (aide aux victimes d'abus sexuels)	850 000,00 €

Produits Exceptionnels	
- Divers	- €

Honoraires	RSM RHONE ALPES
Honoraires afférents à la certification des comptes	16 080 €ttc
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et à la certification des informations en matière de durabilité	NEANT

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

RUBRIQUES A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Collecte Denier de l'Eglise	3 103 077,27	3 103 077,27	3 099 837,23	3 099 837,23
Quêtes, Collectes diverses, Casuel	3 632 148,05	3 632 148,05	3 261 245,74	3 261 245,74
Cierges de Dévotion	806 602,58	806 602,58	684 277,21	684 277,21
Autres produits sur Legs et Donations, Assurance vie	1 757 944,83	1 757 944,83	1 839 052,08	1 839 052,08
Autres Dons	482 687,91	482 687,91	460 794,47	460 794,47
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Catéchèse & Aumonerie, Produits manifestations	750 260,42		663 693,41	
Pèlerinages	459 433,85		551 185,60	
Produits cessions immobilisations	534 998,71		1 736 835,00	
Autres produits non liés à la générosité du public	3 194 311,91		3 976 844,11	
3- REPRISE DE PROVISIONS ET INDEMNITES ASSURANC	273 644,08		431 825,79	
4- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 012 624,56	1 012 624,56	181 789,63	181 789,63
TOTAL	16 007 734,17	10 795 085,20	16 887 380,27	9 526 996,36
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1-1 - Réalisées en France				
Subventions Mouvements	- 13 500,00	- 13 500,00	- 11 500,00	- 11 500,00
Subventions Communication	- 204 842,00	- 204 842,00	- 205 570,00	- 205 570,00
1-2 - Réalisées à l'Etranger				
Subvention Diocese FADA construction logt prêtres déplacés	- 67 370,86	- 67 370,86		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
Frais d'appel ressources dont Denier Eglise	- 100 475,00	- 100 475,00	- 120 330,00	- 120 330,00
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
Frais fonctionnement divers	- 5 275 062,75	- 4 818 882,75	- 5 302 907,43	- 3 287 406,40
Pélerinages	- 393 048,25		- 509 197,18	
Catéchèse & Aumonerie	- 118 541,05		- 112 353,89	
Traitements et cotisations sociales du clergé	- 1 144 261,53	- 1 144 261,53	- 1 130 121,75	- 1 130 121,75
Salaires et Ch. sociales des Laïcs administratif	- 1 845 020,93	- 1 845 020,93	- 1 768 376,17	- 1 768 376,17
Salaires et Ch. sociales des Laïcs CME	- 1 061 240,81	- 1 061 240,81	- 1 009 842,14	- 1 009 842,14
Subventions versées	- 86 596,84	- 86 596,84	- 80 602,58	- 80 602,58
Subventions Associations liées & autres	- 438 000,00	- 438 000,00	- 313 000,00	- 313 000,00
Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 260 218,37		- 222 241,82	
Autres charges non liées à la générosité du public	- 1 477 660,21		- 2 109 510,66	
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRCIATIONS	- 1 162 812,00		- 1 169 173,74	
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	- 1 014 894,48	- 1 014 894,48	- 1 600 247,32	- 1 600 247,32
TOTAL	- 14 663 545,08	- 10 795 085,20	- 15 664 974,68	- 9 526 996,36
RESULTAT	1 344 189,09	-	1 222 405,59	-

RUBRIQUES B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestation en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'Etranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOI DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1- MISSIONS SOCIALES			**1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1-1 - Réalisées en France			Collecte Denier de l'Eglise	3 103 077,27	3 099 837,23
Subventions Mouvements	13 500,00	11 500,00	Quêtes, Collectes diverses, Casuel	3 632 148,05	3 261 245,74
Subventions Communication	204 842,00	205 570,00	Cierges de Dévotion	806 602,58	684 277,21
1-2 - Réalisées à l'Etranger			Autres produits sur Legs et Donations, Assurance vie	1 757 944,83	1 839 052,08
Subvention Diocese FADA construction logt prêtres déplacés	67 370,86	-	Autres Dons	482 687,91	460 794,47
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
Frais d'appel ressources dont Denier Eglise	100 475,00	120 330,00			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 394 002,86	7 589 349,04			
TOTAL DES EMPLOIS	9 780 190,72	7 926 749,04	*TOTAL DES RESSOURCES*	9 782 460,64	9 345 206,73
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRCIATIONS			**2- REPRISE DE PROVISIONS ET INDEMNITES ASSURANCES**		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 014 894,48	1 600 247,32	**3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	1 012 624,56	181 789,63
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERC	-	-	**DEFICITE DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
TOTAL	10 795 085,20	9 526 996,36	*TOTAL*	10 795 085,20	9 526 996,36
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 418 457,69	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 269,92	1 418 457,69
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 420 727,61	1 418 457,69

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'Etranger			Prestation en nature		
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL	-	-	*TOTAL*	-	-

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	76 960 369,35	1 222 405,59						78 182 774,94
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'Exercice	1 222 405,59							1 344 189,09
Dotations consomptibles								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	78 182 774,94	1 222 405,59	-	-	-	-	-	79 526 964,03